

21 OCT. 2023

Madame, Monsieur,

Je réponds à l'enquête concernant le projet de méthanisation dans la commune de Teillé, au hameau de la Gapaillère.

Vivant à proximité de celle-ci, je souhaite exprimer mes remarques et interrogations.

En premier lieu, il est difficile de prendre du recul sur un projet déjà réalisé et mis en fonctionnement au printemps 2023. Je m'interroge sur la valeur individuelle de l'enquête. Dans ce que je comprends, l'utilité sera l'augmentation journalière du tonnage d'alimentation du méthaniseur.

Concernant la construction de la méthanisation de 2022 à 2023, j'ai pu constater un réel chantier de construction avec destruction de la flore existante, du bruit, de la poussière et de la circulation lourde. Celle-ci n'étant pas régulée et empruntant des voies non adaptées, voire dangereuses.

Mais aussi, des travaux sur la voirie communale ont été effectués pour alimenter électriquement le système de production sans aucune information en amont.

D'ailleurs, comment se passe le financement de celui-ci et qu'alimente ce réseau sur le site de la méthanisation ? Qui est responsable de la réfection de la voie routière abimée ?

En regardant le plan cadastral du méthaniseur, j'ai relevé quelques points :

- Pourquoi nommer les résidents comme « tiers » alors qu'il serait plus simple de les repérer comme « habitants » ?
- Erreur sur la parcelle N°566, celle-ci n'appartenant pas aux exploitants.
- Que signifient les «Zones tampon » (100 m, et 300 m) ?
- Les réseaux publics Gaz et Electricité n'apparaissent pas.

Questionnement aussi sur le réseau de gaz :

Il est mentionné sur l'avis qu'il va être installé une portion de 4.3 kms, du méthaniseur au réseau existant dans la commune de Teillé.

Depuis quelle date existe-il un réseau de gaz dans la commune ? Et quelle est la destination du gaz produit à la Gapaillère ?

Après plusieurs mois de fonctionnement 24/24 H de ce système industriel, j'ai pu constater une augmentation du bruit, des odeurs (hors et dans l'habitation) et plus de circulation pour la production de Culture Intermédiaire à Vocation Energétique.

Je ne comprends pas que l'on puisse permettre cette autorisation d'exploitation industrielle à proximité d'habitations. Les risques ne sont pas nuls au niveau de la sécurité et la qualité de vie n'est pas la même (physique et psychologique).

Ce type de projet n'aurait pas pu aboutir à proximité d'un monument historique ou d'une zone protégée. Sommes-nous moins considéré ?

Dans l'attente de votre réponse.

M. NISON Vincent

14/10/2023

803, La Gapaillère

TEILLÉ

